

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 7 JUIN 2024

DELIBERATION N°CP2024-06/8/38 DOSSIER N°6389	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, LA CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE SANTE AU TRAVAIL / LA CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE ET LA CAISSE DE MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE POUR LA RECONNAISSANCE MUTUELLE DES EVALUATIONS RELATIVES A LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES
---	---

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Mary-Line GEOFFRE
Patrice FILLoux à Marie-France GALBRUN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Marinette JOUANNETAUD à Thierry BOURGUIGNON
Jean-Jacques LOZACH à Armelle MARTIN
Guy MARSALÉIX à Hélène PILAT
Isabelle PENICAUD à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Personnes en Perte d'Autonomie*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Thérèse VIALLE

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, LA CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE SANTE AU TRAVAIL / LA CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE ET LA CAISSE DE MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE POUR LA RECONNAISSANCE MUTUELLE DES EVALUATIONS RELATIVES A LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2024-06/8/38 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'approuver la convention tripartite (CD23/ MSA Limousin/ CARSAT Centre ouest), afin de faciliter et simplifier les accès aux droits pour l'autonomie des personnes âgées et de permettre leur maintien à domicile dans les meilleures conditions ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention jointe à la présente délibération ainsi que ses futurs éventuels avenants.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET